**Compte-rendu**

**Conseil restreint de l’ED DGEP**

**Jeudi 3 mars 2022, 14h30, par Teams**

**Présents** : Bernard Quiriny, Karine Brisset, Stéphane Blancard, Béatrice Laperou, Kirsten Burkhardt, Evelyne Poincelot, Rachel Guillain, Stéphanie Grayot-Dirx, François Cochard, Anne Brobbel-Dorsman (représentée par B. Laperou à partir de 15h30), Patrick Charlot.

**Excusés**: Clotilde Fortier, Raphaël Porteilla.

**1. Institut des Amériques**

Le conseil valide la participation de l’ED au financement à hauteur de 200€ (sur un total de 2000€, partagés avec le CREDESPO, TIL, CPTC, LECLA et SEPT) à l’Institut des Amériques. L’Institut propose notamment des contrats de financement pour des thèses. Tout renseignement auprès de Candice Lemaire (cpr.lemaire@gmail.com).

**2. Fiches des CSI**

Le conseil valide le nouveau modèle proposé pour les fiches à remplir lors des comités de suivi individuel de thèse. Le précédent modèle, conçu au début des CSI, pouvait être amélioré, de manière à poser aux doctorants des questions plus précises.

Karine Brisset rappelle l’importance de ne pas faire dévier le CSI vers un entretien sur le fond de la thèse, et que le CSI ait bien reçu avant l’entretien l’avis motivé et signé du directeur de thèse, qui sera joint au rapport.

Le conseil adopte la proposition de Juliette Olivier que les rapports soient systématiquement remplis directement sur informatique (avec les signatures insérées – il faudra penser à les avoir numérisées avant).

Sur une question d’Evelyne Poinsot, il est précisé que les CSI peuvent avoir lieu en Teams si tous les membres en sont d’accord.

Pour le calendrier (question de Rachel Guillain), il n’y a pas de date plancher (« pas avant le… ») ni plafond (« pas au-delà du… ») ; les CSI ont généralement lieu en juin mais ils peuvent être avancés à mai, ou reportés à septembre si impossibilité de les faire en juin. Il serait bien que tous les CST soient terminés pour le 15 septembre.

Stéphanie Grayot-Dirx suggère de changer la mention « RAS » en « avis favorable ».

**3. Subvention du colloque CRJFC**

Le conseil valide la subvention de 500€ demandée par le CRJFC pour le colloque « La procédure civile en France et en Suisse » organisé à Besançon le 16 mars 2022. Karine Brisset fera passer l’information de ce colloque aux doctorants, notamment via le site.

Il est rappelé que les laboratoires peuvent solliciter la participation de l’ED pour toute manifestation scientifique susceptible d’intéresser les doctorants, qu’elle soit organisée par les labos ou par les doctorants eux-mêmes.

**4. Calendrier et modalités du concours doctoral 2022**

Les contrats MESR sont cette année au nombre de 42 pour l’UB, 30 pour l’UFC, 3 pour l’UTBM (total = 75). Ces contrats ont été répartis par le bureau du collège doctoral entre les 6 ED, suivant deux critères : le nombre d’EC HDR et le nombre de soutenances de thèses et d’HDR au cours des 3 années écoulées. Viennent s’y ajouter 7 contrats « UBFC » (supplément LPR en faveur des SHS dont 3 seront néanmoins attribués à d’autres ED). DGEP reçoit 5 contrats pour Dijon, 1 pour Besançon, et aura 1 contrat UBFC (LPR) que le BCD attribue par priorité à Besançon mais qui peut revenir à Dijon lors du concours.

Le conseil valide le calendrier proposé pour 2022 :

– Appel aux sujets du vendredi 4 mars au vendredi 1er avril à midi (les sujets classés seront envoyés par les labos à l’ED le vendredi après-midi) ;

– Conseil restreint par Teams le lundi 4 avril pour valider les sujets ;

– Appels à candidatures du jeudi 7 avril au vendredi 27 mai à 12h ;

– Conseil restreint par Teams le mercredi 1er juin pour valider les candidats admis à concourir ;

– Convocations envoyées le mardi 7 juin ;

– Auditions à Dijon le mercredi 6 juillet.

Le conseil valide la proposition du nombre global de 13 sujets mis au concours, et sa répartition entre les laboratoires : CESAER 1, CID 1, CREDESPO 3, CREDIMI 1, CREGO 3, LEDi 1, CRESE 1, CRJFC 2.

Les différents laboratoires n’ont pas encore à ce stade de visibilité sur le nombre de sujets qui seront suggérés en leur sein par les DT. Le CREDESPO en recense déjà 2, possiblement 3, le CID 1, le CRJFC 2 et le CRESE 1.

François Cochard estime souhaitable qu’un labo qui n’aurait pas obtenu de contrats au cours des années précédentes bénéficie d’une forme de priorité. Karine Brisset note qu’une pondération peut être ajoutée à la règle de Borda habituellement utilisée afin d’atteindre cet objectif. Patrick Charlot, Rachel Guillain, Béatrice Laperou et Bernard Quiriny s’opposent à cette idée. Il est observé que le principe du concours doctoral unique Dijon/Besançon, plutôt qu’un concours séparé par sites, aboutit en effet à ce que le CRESE de Besançon puisse n’avoir aucun contrat doctoral plusieurs années de suite.

Après discussion et échange de points de vue, le Conseil maintient les règles de fonctionnement du concours suivies jusqu’à présent : concours unique et vote suivant la règle de Borda. Une attention particulière sera portée à ce qu’un temps suffisant soit donné aux discussions avant le vote.

Le conseil maintient la règle suivant laquelle les porteurs de sujets qui ont déjà obtenu un contrat MESR ou ISITE l’année précédente ne sont pas prioritaires cette année. Il valide le principe selon lequel cette règle ne vaut pas pour les autres contrats qu’ils auraient pu obtenir en dehors du concours de l’ED DGEP, notamment les contrats régionaux (interventions en ce sens de Rachel Guillain et Stéphane Blancard). Il valide aussi le fait qu’un porteur peut déposer à la fois un sujet pour un contrat MESR et un sujet voisin pour un contrat ICE.

Les contrats ICE sont rapidement abordés suite à une question d’Angèle Renaud. Les dossiers concernant ces contrats doivent être envoyés à Pauline Berger (pauline.berger@ubfc.fr).

La séance est levée à 16h30.

**Annexe**

Pour mémoire

2021

Contrats MESRI :

–Bartos (DT Moine-Dupuis) CREDIMI

– Cupillard (DT Baumont) LEDi

– Favaro (DT Laferte) CESAER

– Guyot (DT Dexant) CRJFC

– Lambrecht (DT Joubert) CREDESPO

– Leclerc (DT Bellassen) CESAER

– Reyes (DT Pige et Brisset) CREGO

– Roux (DT Ciaudo) CRJFC

Contrat iSite :

– Stoltz (DT El Naboulsi) CRESE

Contrats UBFC

– Grosjean (DT Manciaux) CREDIMI

– Chaudron (DT Bianco) LEDi

– Kostantin (DT Renaud) CREGO

– Roussel (DT DIss) CRESE

2020

Contrats MESRI

– Valverde (DT Mages) CID

– Dovetta (DT Brobbel) CRJFC

– Belhour (DT Bernard) CREGO

– Gacem (DT Hervé) CREGO

– Viennet (DT Fortier) CREDIMI

– Clerteau (DT Forey) CREDESPO

– Poujade (DT Guillain) LEDi

Contrats UBFC

– Zore (DT Baumont) LEDi

– Conus (DT Trivaudey) JRJFC